

Dernière mise à jour le 05 septembre 2018

Le prélèvement à la source finalement maintenu

Après les hésitations du Président de la République, divulguées la semaine dernière, le Premier ministre a révélé la décision finale lors du journal télévisé de 20h sur TF1. Le prélèvement ...

Sommaire

- Les hésitations de la semaine dernière
- Le maintien annoncé par le Premier ministre
- Une mesure en faveur des dons aux associations

Après les hésitations du Président de la République, divulguées la semaine dernière, le Premier ministre a révélé la décision finale lors du journal télévisé de 20h sur TF1. Le prélèvement à la source sera bien maintenu.

Les hésitations de la semaine dernière

Malgré les importants coûts de préparation pour la mise en œuvre du prélèvement à la source et les différents communiqués du ministère de l'Action et des comptes publics sur sa prochaine entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019, à la surprise générale, le Président de la République avait fait part, jeudi dernier de ses interrogations sur le maintien de cette réforme. Il expliquait être plutôt dans l'optique de la mener à son terme, mais souhaitait obtenir des réponses à toutes les questions qui se posaient encore auprès des ministres compétents.

Ce samedi au micro de France Inter, Gérald Darmanin assurait que son administration était prête techniquement. Seule la question de savoir si les Français sont prêts demeure. « Est-ce que psychologiquement les Français sont prêts ? C'est une question à laquelle collectivement nous devons répondre », a-t-il ainsi déclaré.

Le maintien annoncé par le Premier ministre

Une réunion s'est tenue ce mardi en fin de matinée entre Emmanuel Macron, le Premier ministre et Gérald Darmanin.

Visiblement, les arguments du ministre de l'Action et des comptes publics ont été convaincants. Invité au journal télévisé de 20h sur TF1, Edouard Philippe a confirmé l'entrée en vigueur du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019. Les quelques problèmes techniques et politiques qu'il pose n'auront finalement pas eu raison de cette réforme.

Extrait JT 20h TF1 Edouard Philippe

Il ne faut pas comprendre exigence et hésitations (au sujet des annonces de la semaine dernière), nous avons aujourd'hui l'ensemble des réponses aux questions que nous nous posions. Il y a toute une série de tests qui ont été faits et nous avons dorénavant les garanties que cette réforme sera mise en œuvre dans de bonnes conditions.

Une mesure en faveur des dons aux associations

Le Premier ministre a en outre annoncé une mesure complémentaire au sujet des contribuables bénéficiant de réductions d'impôt pour dons aux associations. Ils ne subiraient pas de décalage de trésorerie. Ces réductions devraient être ainsi

déductibles directement l'année de versement de ces dons. Edouard Philippe n'a en revanche pas précisé les modalités techniques de mise en œuvre de cette mesure.

Extrait JT 20h TF1 Edouard Philippe

Nous avons fait en sorte que tous ceux qui font des dons aux associations, qui bénéficient d'une réduction d'impôt, que tous ceux qui s'inscrivent dans ce type de démarches puissent bénéficier en trésorerie de la réforme.

Enfin, une solution aurait été trouvée pour les employés à domicile. Pour ces salariés le prélèvement à la source a été reporté au 1^{er} janvier 2020. Un acompte annuel devra être versé en septembre 2019 afin d'éviter à ces contribuables une double imposition en 2020.